

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

M22- № 003360

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 519 Société : RAM

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : EL GUERGAAÏ ABDELLAH

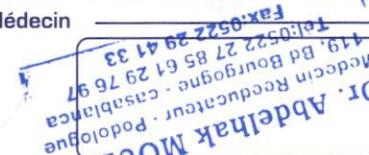
Date de naissance : 1947

Adresse : 4 Rue Ksar Saghira Hay Salam C.I.L. Casablanca

Tél. : 0522 3677 85 Total des frais engagés : 1082,20 Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 18.01.2013 Nom et prénom du malade : ABBAS LATIFA Age : 65 ans

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Sciatalgie

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

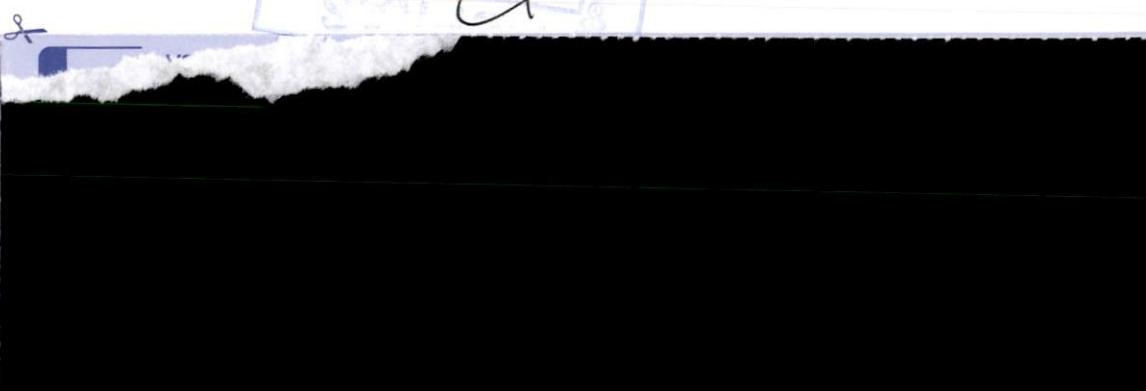
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 24/01/2013

Signature de l'adhérent(e) :



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19/01/2023			CHF 118.-	

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Courrier	Date	Montant de la Facture
<del>Rajaa TAZI BENLAMLIH Rue Toulousse C.I.L - Casa Tél : 08 22 38 47 51 INPE : 092040187</del>	<del>78/07/23</del>	<del>482 20</del>

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DÉBUT D'EXÉCUTION
				FIN D'EXÉCUTION

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

The diagram illustrates the electron density distribution in the H-B-D-H system. It features two vertical H atoms at the top and bottom, connected by a horizontal B atom. The electron density is represented by a series of concentric circles around each atom. The H atoms have two circles, the B atom has four, and the D atom has eight. The density is highest at the nucleus and decreases towards the periphery. Arrows indicate the direction of electron flow between the atoms.

(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# الدكتور عبد الحق مودن

## Docteur Abdelhak Mouden

spécialiste en :

Médecine Physique - Ostéopathie.

Podologie - Mésothérapie.

Traumatologie du Sport

Lauréat de la Faculté de Médecine de Montpellier  
Membre de la Société Française d'Ostéopathie



شارع بوركون - اقامة فيسيما - الدار البيضاء  
119, Avenue de Bourgogne - Résidence Phénicia - Rez de Chaussée Casablanca

Tél.: 05 22 27 85 61 / 05 22 29 76 97

E-mail : osteopathecasablanca@gmail.com / Site web : www.osteopathe-casablanca.com

Téléfax : 05 22 23 47 51 - ICE : 001954857000053 - INP 091113860

HARMACIE LONGCHAMP  
Rajaa TAZI BENLAMI  
Rue Toudousa C.I.L - Casablanca  
Tél. : 05 22 36 47 51

18/11/2023

Mr NASSAB Latife

174,80

① Doli-ox 120mg 87,40 X 2  
117 - 14f

140,40

② Bréclido 600mg 3510 X 4  
2.0 - 65 - 14f

28,00

③ Oddi-fac 14,00 X 2  
140 X 4h - 70f -

139,00

Envelopes 60

488,80

28

HARMACIE LONGCHAMP  
Rajaa TAZI BENLAMI  
Rue Toudousa C.I.L - Casablanca  
Tél. : 05 22 36 47 51

Dr. Abdelhak MOUDEN  
Médecine Physique - Ostéopathie  
439 Toudousa C.I.L - Casablanca  
Téléphone : 05 22 27 85 61  
Téléfax : 05 22 23 47 51  
E-mail : osteopathecasablanca@gmail.com



# الدكتور عبد الحق مودن

## Docteur Abdelhak Mouden

specialiste en :

Médecine Physique - Ostéopathie.

Podologie - Mésothérapie.

Traumatologie du Sport

Lauréat de la Faculté de Médecine de Montpellier

Membre de la Société Française d'Ostéopathie



شارع بوركون - اقامة فنيسا - الدار البيضاء

119, Avenue de Bourgogne - Résidence Phénicia - Rez de Chaussée Casablanca

Tél.: 05 22 27 85 61 / 05 22 29 76 97

E-mail : osteopathecasablanca@gmail.com / Site web : www.osteopathe-casablanca.com

Patente : 40507422 - ICE : 001954857000053 - INP 091113860

Avec

18/07/2013

NASSAB LATIFA

Consultation spécialisée à 300-

Kifia = 300-

-100 rabais

Six cat dhs

~~Dr. Abdelhak Mouden  
Médecin Re卻teur  
119, Bd Bourgogne - Casablanca  
Télé: 0522 27 85 61 / 05 22 29 76 97  
Podologie~~